

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE
DEMANDE DE DEROGATION
AU SECTEUR DE RECRUTEMENT
Rentrée 2023

Division des Moyens et des Elèves

Numéro INE (obligatoire) :	Date de naissance :
NOM et Prénom de l'élève :	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G
NOM, Prénom et Adresse du représentant légal :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Collège actuel :	Classe :

Collège de secteur : (préciser le code postal et la ville si changement de département)

Collège demandé :

Adresse :

Code postal : Ville :

Classe demandée : 5ème 4ème 3ème

Lingue(s) vivante(s) :

LV1 : Anglais

LV2 : Anglais Allemand Espagnol

REGIME SCOLAIRE : Externat Demi-pension Internat

Motif de la demande de dérogation (Fournir les pièces justificatives indiquées, correspondant aux cases cochées et joindre un courrier) :

- Fournir les pièces justificatives indiquées correspondant aux cases cochées :
- 1 les élèves souffrant d'un handicap (*notification MDA*)
 - 2 les élèves nécessitant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (*certificat médical*)
 - 3 les élèves boursiers sur critères sociaux (*avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 de la famille ou de chacun des parents*)
 - 4 les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (*certificat de scolarité 2021-2022*)
 - 5 les élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité (*justificatif de domicile*)
 - 6 les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (*Section Jeunes Sapeurs Pompiers*)
 - 7 autre motif, à titre exceptionnel (*courrier motivé de la famille*)

Attention : l'accord donné à une demande de dérogation ne constitue pas un engagement de prise en charge des frais de transport scolaire par le Conseil Départemental.

Je suis informé(e) du fait que les demandes de dérogation sont examinées : ➤ **uniquement dans la limite des places vacantes de l'établissement demandé**
 ➤ **et par ordre de priorité des motifs listés ci-dessus.**

A _____, le _____ **Signature du représentant légal**
 Nom, Prénom :

Visa du chef d'établissement d'origine :

DATE DE DEPOT au collège actuel :/...../ 2023

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
<p style="text-align: center;">AVIS DE L'IA DASEN DU DEPARTEMENT D'ORIGINE (pour une demande de scolarisation dans un autre département)</p> <p><input type="checkbox"/> Avis Favorable <input type="checkbox"/> Avis Défavorable</p> <p>MOTIF:</p> <p>A _____, le _____</p>	<p style="text-align: center;">DECISION DE L'IA DASEN D'ACCUEIL</p> <p><input type="checkbox"/> Dérogation Accordée <input type="checkbox"/> Dérogation Refusée</p> <p>MOTIF :</p> <p>A _____, le _____</p>

Destinataires du formulaire après décision : Famille Collège d'accueil

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez que la décision prise est contestable, vous pouvez former :

- 1- un recours gracieux devant l'auteur de la décision que vous désirez contester,
- 2- un recours hiérarchique devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision. Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être présentés sans condition de délais. Toutefois, si vous souhaitez en cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique former un recours contentieux, ce recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision initiale.
- 3- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

Vous conserverez la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux ou hiérarchique.

Cette décision peut être explicite ou implicite (le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration valant décision de rejet).

Dans le cas très exceptionnel où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après une décision implicite, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de cette décision explicite pour former un recours contentieux.